

Statut des élus locaux : nouvelles règles, nouveaux droits, nouvelles obligations

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Maîtriser les dispositions concernant les conditions d'exercice des mandats locaux (indemnités de fonction, plafonnement et écrêtement, frais de déplacement, formation...)
- Etre en capacité de répondre aux demandes d'information des élus concernant la gestion de leur situation (rémunération, cotisations, régimes de retraite ...)



Public Visé

Responsables et gestionnaires territoriaux chargés sur un plan administratif de la gestion des élus locaux



Pré Requis

Travailler ou être amené à travailler sur la gestion des élus locaux, formation de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les dispositions concernant les conditions d'exercice des mandats locaux (indemnités de fonction, plafonnement et écrêtement, frais de déplacement, formation...)
Etre en capacité de répondre aux demandes d'information des élus concernant la gestion de leur situation (rémunération, cotisations, régimes de retraite ...)

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples
- Résolution de cas pratiques
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert en statut de la fonction publique

Parcours pédagogique

- **Fondement juridique des conditions d'exercice du mandat local**
- **Congé pour campagne électorale**
- **Compatibilité du mandat local avec l'exercice d'une activité professionnelle**
 - Autorisations d'absence
 - Crédit d'heures
 - Règles communes aux autorisations d'absence et au crédit d'heures (plafonnement du temps d'absence, garanties sociales et professionnelles)
- **Droit à l'interruption de l'activité professionnelle pour se consacrer à l'exercice du mandat**
 - Élus concernés
 - Modalités d'interruption de l'activité professionnelle (salariés du secteur privé, fonctionnaires)
 - Réinsertion professionnelle à l'issue du mandat (réintégration de droit, priorité d'embauche, allocation différentielle de fin de mandat, formation professionnelle, bilan de compétences)
- **Indemnités de fonction des élus locaux**
 - Nature juridique de l'indemnité de fonction
 - Notion d'exercice effectif du mandat
 - Barèmes applicables aux indemnités de fonction
 - Modalités d'attribution des indemnités de fonction (délibération en début de mandat, tableau récapitulatif, etc.)
 - Plafond de l'indemnité de fonction en cas de cumul d'indemnité
 - Écrêtement
 - Cumuls particuliers (versement d'allocations chômage, etc.)
- **Régime fiscal des indemnités des élus**
 - Application de la réforme du prélèvement à la source aux indemnités de fonction (détermination du net fiscal et modalités de gestion de la fraction représentative de frais d'emploi)
- **Cotisations et protection sociale des élus locaux**
 - Règles d'assujettissement aux cotisations sociales (mandats concernés, seuil, taux, assiette...)
 - Obligation d'affiliation des élus
 - Étendue des droits sociaux

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- Situation des élus fonctionnaires (agents en activité et agents détachés)

• **Retraite des élus**

- Assurance vieillesse du régime général et de l'IRCANTEC
- Retraite facultative par rente

• **Remboursement des frais des élus locaux**

- Frais de transport et de séjour
- Frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées ou handicapées
- Frais engagés au titre d'un mandat spécial (frais de séjour, frais de transport, frais de garde d'enfants, autres dépenses)

• **Droit des élus locaux à la formation**

- Principe (délibérations en début et en cours de mandat)
- Encadrement des crédits de formation
- DIF des élus
- Temps libéré pour la formation (congé de formation)

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée **Tarifs (net de taxes)**

14.00 Heures
2 Jours

Effectif
De 4 à 14 Personnes

Inter (Par personne) : 1 320.00
Inter Adhérent (Par personne) : 1 220.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable Développement & Coordination péda

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org